



CAHIER DES CHARGES

Appel à projets

Transformation d'une formation en approche par compétences

L'Université de Rennes regroupant l'EHESP, l'ENSCR, l'ENS, l'INSA et Sciences Po ainsi que l'Université Rennes 2, et 3 grandes écoles du site rennais, Centrale Supélec, l'ENSAI et l'Institut Agro Rennes-Angers, s'associent dans le cadre d'un consortium pour faire évoluer leur offre de formation.

Par l'intermédiaire de cet appel à projets, Cursus IDE@L s'inscrit dans le cadre européen du processus de Bologne, en cohérence avec le cadre national des formations et les objectifs stratégiques du contrat pluriannuel de chaque établissement.

Il vise à soutenir et promouvoir les initiatives des équipes pédagogiques qui s'engagent dans une transformation de leurs enseignements et des pratiques pédagogiques en vue de favoriser les apprentissages, répondant ainsi aux nouveaux besoins des apprenants.

Il répond aux obligations réglementaires, le RNCP avec la déclinaison des diplômes en blocs de compétences, ainsi qu'au cadrage des offres de formation des établissements rennais

Ce cahier des charges, à destination des enseignants des établissements du consortium, précise les modalités de réponse à l'appel à projets : la procédure, le calendrier, l'aide attribuée, les modalités de l'accompagnement, les attendus.

SOMMAIRE

1. Pour quoi ?	3
2. Pour qui ?	4
3. Quel est l'accompagnement ?	4
4. Quelle est l'aide attribuée ?	4
5. Quelle est la procédure ?	5
6. Quels sont les attendus ?	5
6.1. Quels sont les critères ?	5
6.2. Quels sont les livrables ?	5
6.3. Quelle structuration de la formation dans les universités ?	6
7. À consulter	6

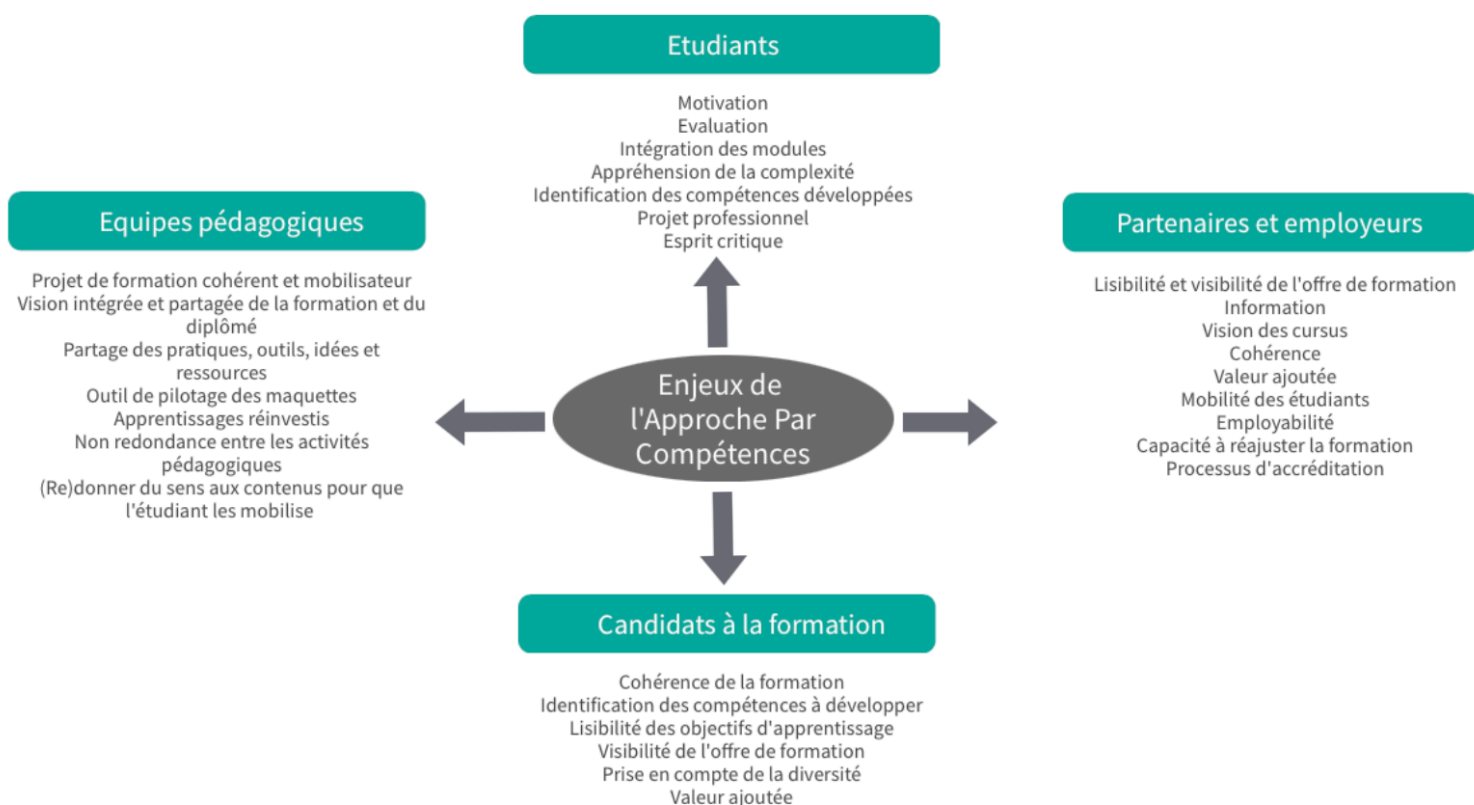
1. POUR QUOI ?

Cet appel à projets a pour objectif la transformation d'une formation en approche par compétences en lien avec les fiches Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

La notion de compétence est présente dans les textes de cadrage national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux¹. En parallèle, le périmètre de chaque diplôme est fixé nationalement à travers les référentiels de compétences nationaux des fiches du RNCP (disponibles sur le site de France compétences : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/>).

Pourquoi s'engager dans la démarche Approche Par Compétences (APC) ?

L'APC est une démarche qui consiste à repenser en équipe les programmes en les orientant sur une logique de développement de compétences chez l'étudiant, et en voici quelques enjeux :



¹ Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
CTI - Critères et procédures Ingénieur

2. POUR QUI ?

L'appel à projets est ouvert à toutes les composantes. Il est destiné à toutes les équipes pédagogiques du consortium rennais de Cursus IDE@L qui souhaitent s'engager dans le déploiement de l'approche par compétences pour une nouvelle structuration de leur formation.

3. QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT ?

Pour être au plus près des besoins et des contextes, les projets sont soutenus par les services d'appui ou l'ingénieur pédagogique de l'établissement porteur du projet. Les modalités d'accompagnement sont les suivantes :

- **Dans la phase d'avant-projet** : analyse du projet et des besoins.
- **Au cours du projet**, avec des conseils en ingénierie de formation, en ingénierie pédagogique, en ingénierie de projet pour :
 - l'élaboration de référentiels de compétences, référentiels d'évaluation
 - la production des ressources pédagogiques, des gabarits et des attendus
 - la mise en place d'une évaluation des enseignements et de la formation par les apprenants dans une optique d'amélioration continue.
- **Un accompagnement scientifique** est également proposé en lien avec le Living Lab

4. QUELLE EST L'AIDE ATTRIBUEE ?

L'aide globale rétribue la mise en œuvre de l'APC et la structuration de la formation en blocs de compétences, en lien avec les attendus de la fiche RNCP. Elle est forfaitaire et versée à l'équipe enseignante impliquée dans le projet en accord avec les composantes de rattachement. En fonction de l'avancée du projet le forfait est fixé à au moins 192 HETD à répartir entre les membres de l'équipe. Ces heures peuvent être utilisées sur une ou plusieurs années.

Pour le suivi, un prévisionnel et un bilan annuel de l'utilisation des 192 heures sont demandés.

Attention, à ce stade les heures attribuées dans cet AAP sont exclusivement versées en heures complémentaires ou heures référentiel. Un échange est engagé avec l'ANR pour le recrutement de vacataires.

5. QUELLE EST LA PROCEDURE ?

COMMENT DEPOSER UN PROJET ?

Le dépôt d'un projet s'effectue en complétant le formulaire en ligne, à la rubrique « Appel à projets dédié à la transformation d'une formation en approche par compétences » du site internet : cursus-ideal.fr

La réponse définitive est apportée par mail au porteur de projet suite au dépôt. Elle peut être assortie de recommandations pour mieux répondre à ce cahier des charges Cursus IDE@I. Si le projet est retenu, la réponse précise le montant de l'aide attribuée en heures complémentaires.

6. QUELS SONT LES ATTENDUS ?

6.1. QUELS SONT LES CRITERES ?

- Qualité :
 - Formation rattachée à la fiche RNCP adéquate
 - Formation inscrite dans l'offre de formation de l'établissement
 - Formation pensée en approche par compétences (apprentissage par le faire, mises en situations professionnelles...)
 - Modalités d'évaluation explicitées
- Cohérence :
 - Entre la mention et le(s) parcours rattaché(s)
 - Entre les compétences visées par le référentiel, les activités d'apprentissage et les évaluations des étudiants

6.2. QUELS SONT LES LIVRABLES ?

Selon l'établissement dans lequel la formation s'inscrit, les livrables pourront être les suivants :

- Référentiel de compétences
- Référentiel d'évaluation (MCCC)
- Référentiel de formation
- Matrice ou tableau de correspondance entre UE et blocs de compétences

Les livrables attendus par l'établissement, et leur calendrier de rendu seront précisés et présentés lors de l'accompagnement du projet.

6.3. QUELLE STRUCTURATION DE LA FORMATION DANS LES UNIVERSITES ?

L'équipe enseignante doit prendre en compte la structuration en majeure/mineure de sa maquette dans l'offre de formation des universités.

Une formation transformée en Cursus IDE@L et totalement aboutie est composée d'une majeure et d'une mineure, au minimum. La mineure est le support de la personnalisation du cursus étudiant. La mineure est un complément, un approfondissement de la majeure ou bien une ouverture.

7. À CONSULTER

Sur le site internet cursus-ideal.fr sont à disposition notamment :

- Le [Glossaire](#)
- La [structuration en majeure/mineure](#) au sein des universités
- Le [Contrat d'auteur](#) : modalités de mise à disposition des contenus des blocs composant la formation.
- Le [dispositif Living Lab](#)
- La [FAQ](#)
- La rubrique [Contact](#) pour poser vos questions.
- L'[Offre de formation en pédagogie de l'enseignement supérieur](#) mutualisée à destination des enseignants des établissements du consortium.